

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-105

Séance du 26 juin 2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Restos du Cœur »

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	7	1

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian BAUME procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad ABADLI procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain HILLE procuration à A.OUATIZERGA, Marilyne FOURNIER procuration à C.MUCCIO, Claude ROUX procuration à J-Y CHAPELET, Pascale BORDES procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents : Catherine HERBET

Secrétaire de séance : Christine MUCCIO

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Restos du Cœur »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande financière sollicitée par l'association « Les Restos du Cœur » pour l'acquisition d'un nouveau véhicule, en remplacement de celui volé,

Considérant que le véhicule dont l'association « Les Restos du Cœur » a été victime d'un vol était nécessaire à l'association pour mener à bien ses activités,

Considérant la volonté de la ville de soutenir les associations partenaires sur son territoire,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du mercredi 12 juin 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association « Les Restos du Cœur » afin de les soutenir dans l'exercice de leurs activités au profit des plus démunis.

Cette somme sera imputée sur le compte n° 65748-0405-024 du budget en cours.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

